



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°39-2023

CONVENTION DE PARTICIPATION LIEE AU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les compétences de collecte et de traitement des déchets dont la Communauté de Communes du Toullois a la charge,

Vu la délibération de la CC2T n° BU2022-41 du 15 décembre 2022,

Vu l'avenant à la convention voté par la Communauté de Communes Terres Tuloises en date du 05 décembre 2019,

Monsieur le Maire rappelle que la convention a pour objet de déterminer les conditions de participation de la CC2T pour la prise en charge des dépôts irréguliers d'ordures ménagères situés en domaine public et sur les circuits de collecte (bacs et PAV) des communes de son territoire.

Cet avenant s'inscrit pour la considération de nouveaux critères de calculs de la participation de la CC2T avec :

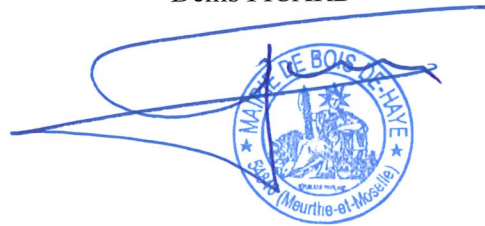
- Une dotation budgétaire supplémentaire de 100 000 € en 2022, soit environ 200 000 € au total.
- La présence sur la commune d'une déchèterie verte (quai + benne).
- Les tonnages de déchets verts gérés sur les déchèteries vertes de septembre à septembre.
- La participation aux frais de gestion de la distribution des sacs jaunes pour les communes ayant la collecte des recyclables en porte à porte. La donnée retenue est le nombre de foyers.
- L'actualisation des dotations de la population communale.
- La prise en compte du mode de collecte des recyclables, en point d'apport volontaire ou en porte à porte, avec la mise en place d'un nombre d'heure moyen consacré par habitant par an différencié en fonction du mode de collecte. Ce nombre d'heure en moyen est calculé sur la base des retours des communes au questionnaire d mars 2022. Le taux horaire moyen résultant de la répartition est de 20.91 €/h.
- D'une dotation aux communes au moins équivalente à celle de 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- ACCEPTER les termes de l'avenant à la convention proposées par la Communautés de Communes Terres Toulaises,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document en rapport avec ce dossier,
- PREVOIR les crédits nécessaires à cette opération au budget de référence.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°38-2023

BON SUITE DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la directrice de l'école élémentaire part en retraite le 7 juillet 2023.

Il propose au conseil municipal d'offrir un chèque cadeau « multi-enseignes » d'un montant de 200 € chez E. Leclerc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE. <u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	
<u>Nombre de conseillers en exercice</u>	
En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°37-2023

Adhésion Association Maison du Tourisme

Le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à l'Association Maison du Tourisme qui développe l'activité touristique du territoire de la Communauté de Communes Terres Toulaises.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'Association Maison du Tourisme pour un coût de 20€/an,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023 <u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20 <u>Secrétaire de Séance :</u> Emilie DEMOULIN	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE. <u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
---	--

Délibération
N°36-2023

CARTE CADEAU CM2

Pour récompenser les enfants de la commune de Bois-de-Haye scolarisés en CM2 à :

- L'école élémentaire de Velaine-en-Haye,
- Au Syndicat Inter Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey-les-Bois dont les enfants habitent Sexey-les-Bois,

qui passent en 6^{ème}, Monsieur le Maire propose d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°35-2023

GESTION DES CEE PAR LE SDE54

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2021, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la cinquième période courant jusqu'en fin 2025.

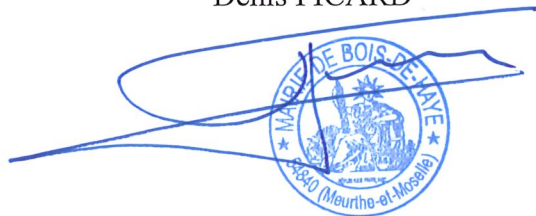
Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime totale correspondant à la valorisation des Certificats. Les frais de gestion de 10% sont supportés entièrement par le SDE54, suite à la délibération n°15 du comité syndical en date du 01/02/2021, dans le cadre de ses missions pour la maîtrise de la consommation énergétique.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°34-2023

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SERVICE ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de modification de durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis favorable du Comité Social territorial,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif, permanent(s) à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 27 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 avril 2023.

CADRES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
SERVICE ADMINISTRATIF			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif de 1ere classe principal	C	1	35 heures
Adjoint administratif de 2eme classe principal	C	1	19 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
SERVICE SANITAIRE ET SOCIAL			
Agent territorial Spécialisé école maternelle	C	1	35 heures
Agent territorial Spécialisé école maternelle de 2 ^{ème} classe principal	C	1	35 heures
SERVICE TECHNIQUE			
Agent de maitrise principal	C	1	35 heures
Agent de maitrise	C	1	35 heures
Agent technique	C	3	35 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe principal	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	3 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°33-2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Par délibération du 3 janvier 2019, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, Monsieur le Maire prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le projet de convention pour une durée de 5 ans,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°32-2023

CHARGES LOGEMENTS COMMUNAUX – INTEGRATION DE L'ENTRETIEN DES CUVES DE GAZ

Vu la délibération en date du 17 mai 2021 concernant la facturation des charges des logements communaux de Sexey-les-Bois et le dépôt de garantie.

Monsieur le Maire explique que la commune avance les frais d'entretien des cuves de gaz réalisé tous les 40 mois et qu'il est nécessaire de refacturer cet entretien aux locataires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place la facturation pour l'entretien des cuves de gaz.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°31-2023

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 3 012 372.23 € - Recettes : 3 012 372.23 €

Investissement : Dépenses 2 418 977.56 € - Recettes : 2 418 977.56 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Martine CAVALLASCA, adjointe aux Finances, et de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire.
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation

7 avril 2023

Date d'affichage

15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Secrétaire de Séance :

Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°30-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNE OASIS, UNE ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Une Oasis, Une Ecole pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 100 euros à cette association.

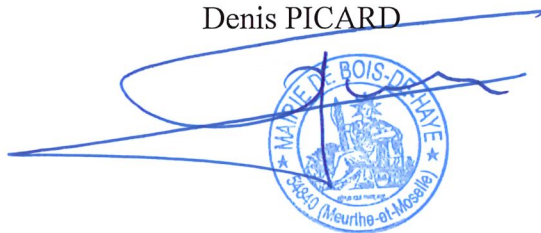
Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR :

ATTRIBUE une subvention de 100 euros à l'Association Une Oasis, Une Ecole pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 17

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°23-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER RURAL DE SEXEY-LES-BOIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Foyer Rural de Sexey-les-Bois pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2500 euros à cette association.

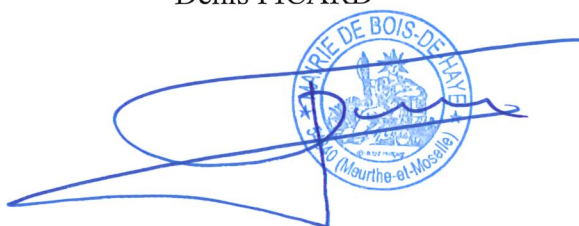
Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 VOIX POUR (3 personnes présentent ne prenant pas part au vote étant adhérents de l'association) :

ATTRIBUE une subvention de 2500 euros à l'Association Foyer Rural de Sexey-les-Bois pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°29-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRISOMIE 21 MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 200 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR :

ATTRIBUE une subvention de 200 euros à l'Association Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023 <u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 15 <u>Secrétaire de Séance :</u> Emilie DEMOULIN	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE. <u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
---	--

Délibération
N°28-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROMOTION DU RELAIS DE VELAIN-EN-HAYE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Promotion du Relais de Velaine-en-Haye pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 300 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 VOIX POUR (5 personnes présentent ne prenant pas part au vote étant adhérents de l'association) :

ATTRIBUE une subvention de 300 euros à l'Association Promotion du Relais de Velaine-en-Haye pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023 <u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20 <u>Secrétaire de Séance :</u> Emilie DEMOULIN	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE. <u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
---	--

Délibération
N°27-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATANTS DE VELAIN-EN-HAYE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 400 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR :

ATTRIBUE une subvention de 400 euros à l'Association des Anciens Combattants de Velaine-en-Haye pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°26-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOIS DE HAYE ANIMATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Bois de Haye Animations pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 1500 euros à cette association.

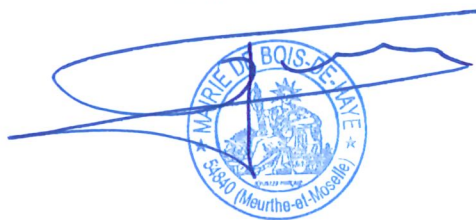
Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR :

ATTRIBUE une subvention de 1500 euros à l'Association Bois de Haye Animations pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°25-2023

SUBVENTION A L'INSTITUTION SAINT-CAMILLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Institution Saint-Camille pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2000 euros à cette association.

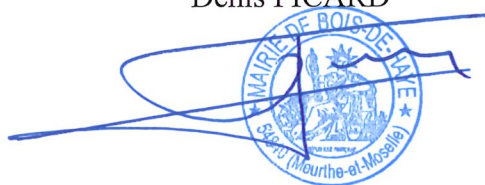
Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR :

ATTRIBUE une subvention de 2000 euros à l'Institution Saint-Camille pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°24-2023

SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2500 euros à cette association.

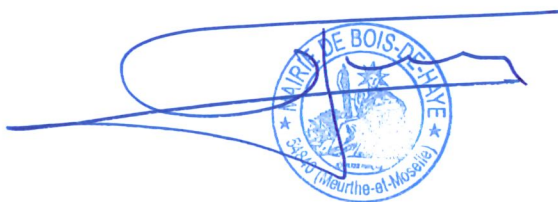
Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 VOIX POUR :

ATTRIBUE une subvention de 2500 euros à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°22-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Sportive et Culturelle pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 2500 euros à cette association.

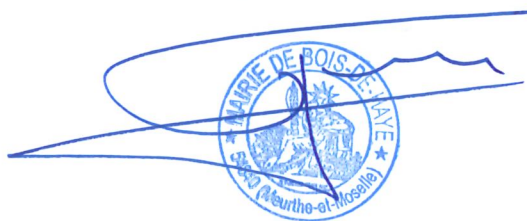
Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 2500 euros à l'Association Sportive et Culturelle pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton NORD-TOULOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 18	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°21-2023

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLE RURALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Famille Rurale pour l'année 2023.

Considérant et étant rappelé que la Commission Associations s'est réunie le 8 mars 2023 pour étudier les demandes et proposer une subvention de 110 000 euros à cette association.

Monsieur le Maire précise que si une association est en difficulté avant la fin de l'année, la municipalité interviendra pour lui venir en aide sur présentation des documents justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 VOIX POUR, 1 ABSENTATION, 1 CONTRE (1 personne présente ne prenant pas part au vote étant adhérent de l'association) :

ATTRIBUE une subvention de 110 000 euros à l'Association Famille Rurale pour l'année 2023.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°20-2023

DOTATION AU CCAS

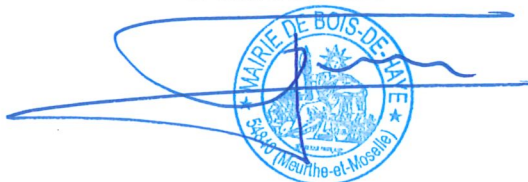
Monsieur le Maire propose d'attribuer une dotation d'un montant de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-de-Haye.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** la somme de 25 000 € au CCAS.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°19-2023

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS

Le Maire expose,

Conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiements.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Toute modification de cette AP/CP se fera également par délibération du Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée,

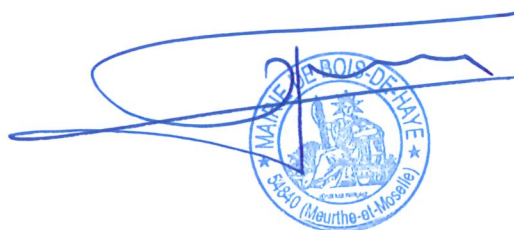
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant la rénovation du groupe scolaire Geo Condé à Velaine-en-Haye, ci-après, que les dépenses seront équilibrées au moyen de l'autofinancement et des subventions qui seront accordées dans le cadre de ce projet :

Autorisation de programme n° 2023-001 Opération n°40-Groupe scolaire	Crédits de paiement (Montants TTC)			
	2023	2024	2025	2026
2033-Etudes	300 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €
2313-Travaux de rénovation	200 000,00 €	1 050 000,00 €	1 100 000,00 €	700 000,00 €
Total	500 000,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	800 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'approuver la création d'autorisation de programme et de crédits de paiements.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation
7 avril 2023

Date d'affichage
15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

Délibération
N°18-2023

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficiaient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder

à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

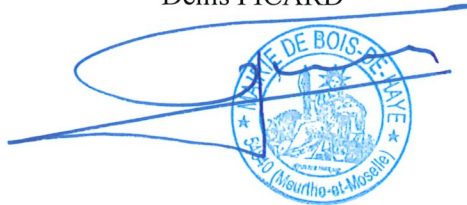
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE** tous pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.
<u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20	<u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
<u>Secrétaire de Séance</u> : Emilie DEMOULIN	

Délibération
N°17-2023

VOTE DES TAUX

Considérant et étant rappelé que la Commission finances s'est réunie le 29 mars 2023,

Considérant que les montants cumulés des bases 2023 des deux taxes foncières ont progressées de 7.1 % par rapport à celles de 2022,

Le Maire, Denis PICARD, rappelle que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Que pour les communes déléguées de la commune nouvelle de Bois-de-Haye le taux de TH était de 8,80 % pour Sexey-les-Bois et de 7,25 % pour Velaine-en-Haye.

Que parallèlement, la commune nouvelle a, par délibération du 39-2020 du 30 juin 2020, opté pour une intégration fiscale d'une durée de 12 années pour les taxes locales foncier bâti et non bâti.

Qu'à compter de 2023, la conséquence pour notre commune des dispositions du K du I de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Que la fraction du taux à répartir de +0,33% pour la commune de Velaine-en-Haye et de -1,22% pour Sexey-les-Bois étant minime, le maire propose le taux d'imposition à **7,58% dès 2023** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale prévue à l'article 1407 du CGI.

Pour les taxes foncières des propriétés bâties et non-bâties, le Maire propose de ne pas augmenter les taux cibles 2023 et propose le taux de 23,38% pour la TFPB et de 21,32% pour la TFPNB de la commune de Bois-de-Haye.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

Nature des taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés (avec intégration de la part Départementale)	Produit attendu corrigé
TFPB	4 959 000 €	23,38%	1 159 414 €
TFPNB	57 600 €	21,32%	12 280 €
TH RS	50 855 €	7.58 %	3 855 €
		TOTAL	1 175 549 €
Produit attendu après Coefficient correcteur (CC) sur TFPB de 0,453939 et allocations compensatrices			547 651 €

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 avril 2023

<u>Date de convocation</u> 7 avril 2023 <u>Date d'affichage</u> 15 avril 2023 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20 <u>Secrétaire de Séance :</u> Emilie DEMOULIN	L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD. <u>Etaient présents</u> : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE. <u>Absents excusés</u> : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)
---	--

**Délibération
N°16-2023**

AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 448 096, 91 € |
| - un excédent reporté de : | 1 943 672,65 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 391 769,56 €
---	-----------------------

- un déficit d'investissement 573 403,83 €
- un déficit des restes à réaliser 290 784,50 €

Soit un besoin de financement de 864 188,33 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 EXCEDENT : 2 391 769,56 €

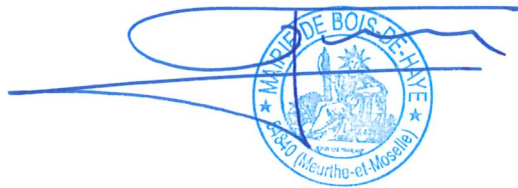
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (au compte 1068) : 864 188,33 €

RÉSULTAT EXCEDENTAIRE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 1 527 581,23 €

RÉSULTAT D'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 573 403,83 €

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD





COMMUNE NOUVELLE DE BOIS-DE-HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

Date de convocation

7 avril 2023

Date d'affichage

15 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Secrétaire de Séance :
Emilie DEMOULIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Denis PICARD.

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, Mme Martine CAVALLASCA, M. Etienne DESALME, Mme Françoise GALLIMARD, Mme Martine HENRION, M. Bruno MARTINELLI, M. Rémy NOEL, M. Denis PICARD, M. Ghislain TASSIN, Mme Françoise LAVILLAT, Thierry MARCHAL, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, Mme Nicole LACOTE.

Absents excusés : M. Philippe LOUIS, Mme Françoise LAVILLAT (procuration à Ghislain TASSIN), Mme Elisabeth WITTMER (procuration à Fabienne BRIAND), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Etienne DESALME), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Aurélien PARISSE, Mme Sarah TRICHOT (procuration à Christelle AMMARI)

**Délibération
N°14-2023**

COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur Jean-Michel PAJOT, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2022.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2022 du budget communal de Bois-de-Haye, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme

Le Maire,
Denis PICARD

